

Bulletin d'inscription

Ce bulletin peut être dupliqué en autant d'exemplaires souhaités.

Un bulletin par salarié inscrit.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins au secrétariat.

En cas de refus d'inscription (manque de place), les personnes concernées seront informées par mail.

LE CEFRAS SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER CE STAGE DE FORMATION EN CAS D'INSCRIPTION INSUFFISANTES.

STAGE

Intitulé du stage :

Date(s) : Lieu :

PARTICIPANT

Nom—Prénom :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : _/_/_/_/_ Mail :@.....

EMPLOYEUR

Nom de l'établissement :

Nom du responsable de l'établissement et fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : _/_/_/_/_ Mail :@.....

TARIFS

Coût du stage par participant :€

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 est de 40€. La cotisation est due pour **toute première formation** dispensée par le CEFRAS, **au cours de l'année civile.**

Total à régler :€ (stage) +€ (cotisation, si non acquittée en 2022) =€

REGLEMENT

- Je joins un chèque à l'ordre du CEFRAS
- Je demande une facture
- Règlement à réception de la facture

Signature et/ ou cachet de l'établissement employeur

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

Mail : formationcontinue@cefras.com — site internet : www.cefras.com

Courrier : CEFRAS Service FPTLV — Allée Phytolia — BP 80012 — Chemillé — 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU

L'acceptation du présent document vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site internet : www.cefras.com